PROSERVE DASRI

Facture N° 25094022459 (Original)

Du : 01/09/2025 Période : Du 01/08/2025 au 31/08/2025

ATTENTION ! OBLIGATOIRE courant 2024, pour tous les producteurs de déchets. Pour garantir la continuité des collectes DASRI, vous devez obligatoirement créer un compte sur TRACKDECHETS, plateforme ministérielle https://trackdechets.beta.gouv.fr/

	Base TVA	Taux TVA	Montant TVA
1	479,52 €	20,00 %	95,90 €
2	249,39 €	20,00 %	49,88 €

Montant total HT :	716,37 €
Surcharge carburant :	12,54 €
Montant total NET HT :	**728,91 €**
Montant total TVA :	145,78 €
NET A PAYER :	**874,69 €**

Date échéance : 30/10/2025, 30 Jour(s) fin du mois **Réglement :** Virement

Vos contacts

Exploitation : exploit-giroussens@proserve-dasri.com
Facturation : advso@proserve-dasri.com
Relation Client : clients@proserve-dasri.com

0 806 806 016 Service gratuit + prix appel

PROSERVE DASRI - SASU au capital de 2 300 000,00€ - RCS : PARIS 832 336 077
Adresse du siège social : 93 Avenue de Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE
Siret : 832336077-00637 - Code APE : 3811Z - N° TVA intra. : FR 02832336077
Domiciliation bancaire : 30003 03391 00020025479 37 -
N° IBAN : FR76 3000 3033 9100 0200 2547 937 - N° BIC : SOGE FR PP

Adresse de règlement : PROSERVE DASRI Service Encaissements - 10 rue des métiers - 39700 ROCHEFORT SUR NENON

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros sera due de plein droit par le débiteur au créancier, en application des articles L 441-3, L 441-6 et D 441-5 du code du commerce. Une majoration de 0,066% par jour de retard portant sur le montant T.T.C des factures sera appliqué pour tout paiement intervenant après la date d'échéance figurant sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit, sans rappel, le lendemain de la date à laquelle le paiement est prévu.

Il comporte 2 page(s)